

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 28 mai 2021**

**RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ ANNÉE 2020**

Chaque membre de la Compagnie a pu en prendre connaissance préalablement via le site.

**SUR LES ACTIONS/DÉCISIONS DU BUREAU ET DU CA**

**COMPTE-RENDU FINANCIER**

**MONTANT DES COTISATIONS 2021**

**QUESTIONS DIVERSES**

## SUR LES ACTIONS DU BUREAU ET DU CA

## SUR LES MANIFESTATIONS EXTÉRIEURES :

Merci aux membres ayant assisté aux différentes audiences solennelles de rentrée et d'installation de nouveaux magistrats.

Pour cause de confinement et de couvre-feu :

- pas de prestation de serment, ni de formation aux nouveaux experts 2021, mais les nouveaux experts ont été informés de l'existence de la compagnie, de leur obligation d'assurance professionnelle et de l'abonnement à la revue Experts,
- simple participation à la rencontre avec les magistrats pour l'analyse des dossiers des candidats experts 2021 (pas de demande d'analyse des dossiers des candidats)
- participations aux Assemblées Générales du CNCEJ (visioconférences),
- rédaction des documents de synthèse relatifs aux protocoles d'organisation des modalités sanitaires liées à la pandémie du CODIV 19 – *voir le site*.

DIVERS : Interpellation du Président sur les problématiques :

- de l'absence de régie au TJ LAVAL depuis décembre 2020.
- de « l'ignorance », par les magistrats de l'existence des experts honoraires, précision devant être apportée que la profession d'un expert honoraire est bien précisée dans la liste officielle de la CA ANGERS.

## SUR LA REVUE EXPERT :

Reconduction de l'abonnement gratuit offert par la Compagnie aux magistrats et bâtonniers du ressort de la CA ANGERS,

## SUR LA DÉMATÉRIALISATION OPALEXE :

Remerciements à Frédéric SYLVESTRE – rapporteur régional.

La CEJCA est à considérer comme une des « meilleures » compagnies régionales : 40% des experts de la Compagnie possèdent une carte, alors qu'elle n'est que de 28,5% au niveau national.

Ce pourcentage représente sans aucun doute une limite, beaucoup d'experts restant hors champs de ce service.

Participation à la réunion annuelle avec les magistrats et les avocats du ressort de la CA ANGERS tenue le 08 octobre 2020 pour faire un point d'étape du fonctionnement :

- le suivi est assuré avec les TJ ANGERS, SAUMUR et LAVAL, notamment par les nouvelles greffières (ANGERS et LAVAL),
- seul le TJ du MANS reste hors course !

## SUR LES FORMATIONS :

**RAPPEL :** Le Conseil National dispose de 25 modules de formation, disponibles sous clé USB et à disposition pour les formateurs.

Ont été reportées les formations suivantes :

- les interprètes/traducteurs la chaîne du pénal- Ernst GERHARDS,
- la posture/le comportement de l'expert (Fabrice ANGEBAULT),
- préjudices corporels (Clothilde ROUGER-MAILLARD),
- la pathologie du bois (Fabrice ANGEBAULT),

- les basiques de l'expertise (Philippe GOUNAUD),
- création d'un diplôme interuniversitaire DIU (Clotilde ROUGET-MAILLARD, Véronique MOISON, François JUIN),

### **SUR LA NOUVELLE NOMENCLATURE :**

Rencontre avec le Bâtonnier de l'ordre de avocats ANGERS et le Docteur MONROCHE sur les thèmes :

\* bilan du colloque ANGERS du 10 janvier 2020 sur l'ostéopathie, lequel a été mis en ligne sur le site de la compagnie,

\* demande d'ouverture, dans la liste nationale des experts de justice, d'une rubrique spécifique pour les médecins-ostéopathes,

André MONROCHE s'est beaucoup investi, avec plusieurs autres experts de la Compagnie et autres experts nationaux sur la refonte de la rubrique F – propositions en attente des observations nationales.

Démarche identique est initiée par Gérard MANDINE de la CIECAAN pour les Experts Administratifs.

### **SUR LES PROJETS :**

#### **CHARTRE DES AVOCATS :**

La chartre Avocats/experts a été revisitée est actualisée.

Elle reste soumise à l'avis (en attente) des avocats avant signature.

#### **NOMENCLATURE :**

Dresser la liste des médecins-ostéopathes et la présenter aux Présidents des TJ du ressort ANGERS et CAA NANTES.

#### **OPALEXE :**

Organisation d'une formation de mise à niveau pour les magistrats et avocats

### **RÉSOLUTION 01 : approbation du compte-rendu d'activités :**

- *abstentions = 0*

- *contre = 0*

- *pour = UNANIMITÉ*

### **COMPTE RENDU FINANCIER 2020**

*Présentation du rapport financier par François JUIN – trésorier*

### **RÉSOLUTION 02 : approbation du compte-rendu financier :**

- *abstentions = 0*

- *contre = 0*

- *pour = UNANIMITÉ*

### **MONTANT DES COTISATION 2021**

#### **PROPOSITION :**

- reconduction en 2022 du montant des cotisations 2021 :

\* membre actif : 130,00 €, dont 50,00 € pour le CNCEJ,

\* membre honoraire : 65,00 € dont et 25,00 € pour le CNCEJ.

**RÉSOLUTION 03 : soumise au vote :**

- abstentions = 0
- contre = 0
- pour = UNANIMITÉ

**QUESTIONS DIVERSES**

*Néant*

**ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

- présentation des modalités de vote :
- \* après consultation de l'ensemble des membres de la Compagnie,
- \* liste des candidats retenus (à jour de leur cotisation)
- \* appel des candidats et présentation personnelle,
- \* nombre à élire : de 6 à 24 membres,
- \* vote à bulletin secret,
- \* choix des membres (rayer sur la liste les personnes non souhaitées)
- \* élection à la majorité absolue des suffrages exprimés
- dépouillement – 1 membre à choisir
- \* a été désigné M. François BICHET
  
- désignation du secrétaire de séance – M. Ernst GERHARDS,
- présentation des élus,

Trente-neuf experts, présents ou représentés ont exprimé leurs votes. La majorité absolue, pour être désigné au conseil d'administration, était donc de 20 voix.

Ont été élus au terme du premier tour, et à la majorité absolue, les candidats présents sur la liste ci-avant.

Le conseil d'administration issu des votes est donc constitué de vingt-et-un membres ayant obtenu la majorité des voix.

**LES MEMBRES DU BUREAU :**

**BUREAU :**

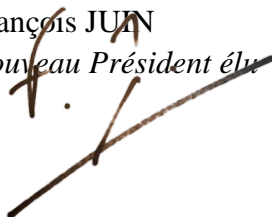
A l'issue de l'élection du CA, ses membres se sont réunis pour élire le bureau.

- Ont été ainsi élus :
- + Président – François JUIN – majorité absolue, 1 abstention,
- + Secrétaire général — Ernst GERHARDS – majorité absolue, 1 abstention,
- + Trésorier — François BICHET – majorité absolue, 1 abstention,
- + Les trois vice-présidents – unanimité :

- Jérôme MASSEROT – 53
- Arnaud HEIM DE BALSAC – 49
- Alicja TROJANOWSKA – 72

*Le président*  
Philippe GOUNAUD

François JUN  
*Nouveau Président élu*

A handwritten signature in brown ink, appearing to be 'F. JUN', is written over the printed text. The signature is stylized and somewhat slanted.

Ernst GEHARDS  
*Secrétaire Général*

François BICHET  
*Trésorier*